
Les revendications de l'AP³

La défense des besoins des personnes polyhandicapées passe par des revendications concernant :

- les lieux de vie;
- les structures de soutien;
- l'accès aux soins;
- l'éducation;
- le respect de la personne polyhandicapée.

Concrètement, l'AP³ revendique :

- que les parents ou représentants légaux de toute personne polyhandicapée puissent choisir le ou les lieux de vie de celle-ci, avec maintien total ou partiel en famille;
- que, pour la part de vie en famille, la personne polyhandicapée et sa famille bénéficient des aides et soutiens adaptés de façon telle que la famille reste un lieu de qualité pour tous ses membres;
- que les autres lieux de vie, qu'ils soient résidentiels, de jour ou de court séjour, qu'ils soient plus ou moins spécialisés, offrent à la personne polyhandicapée, jeune ou adulte, dans un cadre adéquat (intervenants, espaces et matériels suffisants), à la fois des soins de qualité et des activités adaptées dans lesquelles la personne polyhandicapée peut être « actrice » et se développer;
- que les services accueillant de petits enfants polyhandicapés (entre 0 et 6 ans) et les services d'aide précoce veillent à ce que chaque enfant bénéficie de soins et d'un suivi adaptés à ses besoins, ainsi que d'un projet éducatif individualisé ouvert sur ses potentialités;
- que, pour les jeunes polyhandicapés en âge d'obligation scolaire;
 - a. des possibilités réelles et proches d'intégration scolaire soient organisées, avec des aides à l'intégration efficaces, dans des écoles où soins requis et activités éducatives et épanouissantes sont organisés;
 - b. ou, si tel est le besoin du jeune et le choix de ses parents, un service spécialisé proche soit accessible, où sont organisés des soins et une éducation adaptés à ses besoins et à son potentiel;
 - c. en tout cas, un projet éducatif individualisé soit élaboré et mis en oeuvre.
- que, dans tous ces lieux autres que la famille, on veille à travailler en partenariat avec chaque parent, dans le respect des besoins, du projet et du vécu de celui-ci, en cohérence avec le projet de vie de la personne polyhandicapée.